



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
26

Nombre de membres présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité de la Caisse des écoles  
Séance du 27 septembre 2022

---

**OBJET :**

DE-CDE-22-09-1-02) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC UCPA POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR) « FORMATION GENERALE ».

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, M. LEBEAU, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, M. MESNARD, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY.

Excusés : M. BEUZELIN, Mme GREINER, Mme ODDON, M. BEAUFRÈRE, Mme BIDAULT, Mme DERAY, M. GAGNY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme VIRENQUE.

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles d'organiser un stage « BAFA, *formation générale* », pour les animateurs de la Caisse des écoles ;

Considérant que la proposition de l'UCPA répond au cahier des charges et constitue la meilleure offre ;

### D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention avec l'UCPA pour l'organisation d'un stage BAFA, « *formation générale* », du 22 au 29 octobre 2022, pour un maximum de 20 stagiaires.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE III : La dépense sera prélevée sur les crédits à l'article et chapitre correspondants du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait conforme,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente

***Signé***